

Gr. V.

—
Cl. 43.

NEUVIÈME GROUPE.

ARTICLES DE MÉNAGE.

Sous la dénomination d'*articles de ménage*, nous rangeons un nombre presque infini d'objets très différents dans leurs formes et dans leurs applications, mais qui ont tous ce caractère commun, de répondre à un des besoins, d'ailleurs si variés, de l'économie domestique.

Nous répartirons ces objets en plusieurs subdivisions :

- 1° La tôlerie mince, comprenant les fers-blancs, les fers galvanisés et autres et les impressions sur fers-blancs ;
- 2° Les articles de ferblanterie ;
- 3° Les produits de la chaudronnerie ;
- 4° La batterie de cuisine ;
- 5° Les ustensiles de ménage ;
- 6° La poterie d'étain.

Tôlerie mince.

Nous avons réservé, jusqu'à ce moment, l'examen des exhibitions de tôles minces parce que, ces tôles s'appliquant surtout à la fabrication des ustensiles de ménage, il a semblé plus rationnel de ne nous en occuper qu'au moment où nous aurions à parler de ces derniers.

La plupart des grandes usines métallurgiques que nous avons citées à l'article *Tôles* fabriquent également des tôles minces, et plusieurs ont même une marque renommée pour ces sortes de produits.

Nous citerons, par exemple, les tôles minces ordinaires et zinguées de la Société du Creusot.

Toutefois, la fabrication des tôles minces constitue, en général, une spécialité à laquelle les exposants que nous allons passer en revue peuvent être considérés comme s'adonnant d'une manière toute particulière.